



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 19 JUIIN 2015

Monsieur le Président,

Nous assistons, une fois de plus, au retour du débat sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu orchestré par le Président de la République lui-même.

Présenté comme simplification de l'impôt (!), cela permettrait ainsi d'en finir avec ce qu'il est convenu de qualifier, selon certains économistes et médias, d'exception française.

L'argument de la simplicité qui justifierait la mise en oeuvre de ce dispositif vise surtout à masquer le manque d'ambition des gouvernements successifs pour rendre l'impôt plus juste. La réalité est de rendre le paiement de l'impôt sur le revenu indolore, et donc plus opaque.

Pour **F.O.-DGFIP**, le prélèvement à la source est la mauvaise réponse à une bonne question, celle de la justice fiscale.

En effet, modifier les conditions de paiement ou de prélèvement de l'impôt ne le rendra ni plus juste ni plus progressif, bien au contraire.

Il s'agit ici d'une simple opération de privatisation par transfert de la collecte de cet impôt républicain à l'employeur, en le rémunérant et en lui fournissant des éléments fiscaux confidentiels qui ne sont connus aujourd'hui que par les services des Finances Publiques.

Il est à craindre que, demain, la connaissance de ces informations par l'employeur puisse justifier l'absence d'augmentation des salaires dans certaines entreprises.

Plus concrètement, cela constituera un effet d'aubaine financière pour les entreprises au détriment des finances de l'État : de fait, ce sont les retenues sur la rémunération des salariés qui abonderont la trésorerie de leurs employeurs.

De plus, dans le contexte de crise économique actuel, la défaillance de certaines entreprises sera une perte sèche pour la trésorerie de l'État qui ne pourra jamais récupérer le montant des impôts prélevés sur les salariés et non reversés.

Alors que le patronat exige constamment de nouvelles exonérations en considérant les prélèvements sociaux comme des charges insupportables, lui faire assumer le prélèvement de l'impôt lui donnera des arguments supplémentaires pour obtenir de nouveaux allègements.

De surcroît, le coût de la collecte n'en sera pas diminué compte tenu du taux élevé de contribuables ayant aujourd'hui mensualisé leur impôt sur le revenu et le paiement n'en serait simplifié que pour un petit nombre de contribuables.



Alors qu'aujourd'hui, la fiscalité française applique un système d'impôt progressif par foyer, le risque est grand d'aboutir à un impôt proportionnel individuel, voire à une fusion IR/ CSG qui ne serait pas sans conséquence pour l'avenir des secteurs d'assiette et de contrôle fiscal de la DGFIP.

En outre, le prélèvement à la source ne concernerait techniquement que les seuls salariés, ce qui constituerait une inégalité flagrante devant l'impôt quand les autres professions en seraient exclues du fait de leur mode de rémunération.

Plutôt que de continuer à détruire le service public républicain, le gouvernement serait mieux inspiré de donner aux services de la DGFIP les moyens humains indispensables à l'exercice normal de ses missions.

Par cette annonce, l'Etat prouve qu'il fait davantage confiance aux entreprises qu'à ses propres fonctionnaires pour collecter l'impôt.

C'est sans doute une nouvelle manifestation de l'amour immodéré de notre Premier ministre pour l'entreprise et, pour les agents des Finances Publiques, c'est un désaveu sans précédent.

Le Syndicat F.O.-DGFIP est en totale opposition avec cette réforme trompeuse et revendique, avec la Confédération Force Ouvrière, une véritable réforme fiscale.

Concernant l'ordre du jour de cette réunion d'information, notre principale demande reste la même, à savoir la communication de votre projet de restructuration du réseau de la DGFIP pour les années à venir.

Avec les fermetures des trésoreries de Tergnier, Moy de l'Aisne, Ribemont et Vermand, c'est la « mission 2003 » qui revient par la petite porte, cachée derrière le rouleau compresseur de la réforme territoriale.

Personne ici n'est dupe, nous savons déjà que les services des finances de l'Etat ne sont plus prioritaires mais au contraire exemplaires en matière de restrictions budgétaires et de suppressions d'emplois aujourd'hui nous avons la confirmation que la DGFIP est devenue un malade en phase terminale dont le gouvernement voudrait se débarrasser. Le suicide assisté ou euthanasie, est à ce jour encore illégal en France.